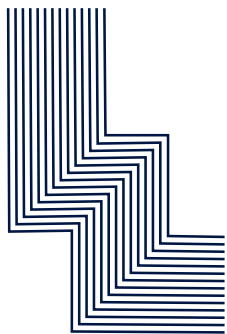
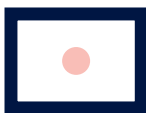


RÉSIDENCES AUTONOMIE SENIORS



Des appartements
adaptés, sécurisés
et conviviaux

metz.fr



VILLE DE
METZ
Centre Communal
d'Action Sociale

Une résidence autonomie, c'est quoi ?

Les résidences autonomie sont des établissements médico-sociaux (EHPA) offrant des appartements et des espaces collectifs à destination des personnes âgées seules ou en couple. Le résident dispose ainsi d'un logement où il peut vivre en autonomie, dans ses meubles, tout en profitant de diverses prestations facultatives (restauration, animations, accompagnement social).

Pour qui ?

Les personnes pouvant bénéficier d'un logement doivent :

- Être retraitées de 60 ans et plus
- Être valides et autonomes

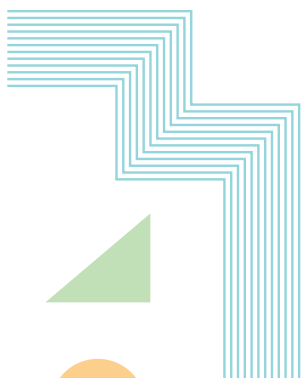
Quelles sont les démarches d'entrée ?

Nous vous invitons à prendre rendez-vous auprès des établissements qui ont retenu votre attention pour effectuer une visite. Les formalités se font sur rendez-vous auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz :
24 rue du Wad Billy
57000 Metz
03 87 55 52 14





LES 8 ATOUTS DES RÉSIDENCES



- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 1 Des résidences idéalement situées et proches des commodités
 - 2 Un environnement sécurisé
 - 3 Des espaces communs conviviaux
 - 4 Des appartements de type F1 et F2 indépendants et fonctionnels
 - 5 Un personnel présent et à votre écoute
 - 6 Un tarif attractif et sans surprise (entre 380 € et 562 €, charges comprises)
 - 7 Des prestations hôtelières à des prix avantageux : restauration, blanchisserie, coiffure...
 - 8 Un large panel de services gratuits : animations, activités, sorties...

Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz

24 rue du Wad-Billy
57000 Metz

Allo Mairie

0 800 891 891

Service & appel
gratuits

